

BULLETIN INDIVIDUEL DE VERSEMENT

Adhérent :
 Adresse :
 Compte n° :
 Insee (obligatoire) :

Entreprise :
 Correspondant :
 Gestionnaire : GERER CONSEIL Teneur de compte: La Compagnie 1818 - Banquiers Privés

Statut de l'adhérent : Salarié Non Salarié

Je choisis d'effectuer un versement sur mon compte PERCOi:

_____ €
 Chèque à l'ordre de GERER ES

Cette somme provient de : mon épargne personnelle
 mon intéressement

Versement année - disponibilité Retraite

Conformément au règlement de PERCOi,

Je bénéficie d'un abondement de l'entreprise

Abondement brut _____ €
 CSG-CRDS ⁽¹⁾ _____ €
 Abondement net _____ €
 Chèque à l'ordre de GERER ES _____ €

Montant total _____ €
 Suivant grille ci-dessous

Je sélectionne pour cette épargne les formules de placement ci-dessous dans les proportions suivantes.

		%
EASY PACK SECURITE	Monétaires régulières	
EASY PACK CONVERTIBLES	Diversifiés	
EASY PACK CROISSANCE EQUILIBRE	Diversifiés	
EASY PACK EQUILIBRE	Diversifiés	
EASY PACK PROFIL EVOLUTIF	Diversifiés	
EASY PACK AUDACE EUROPE	Actions européennes	
EASY PACK AUDACE VALUE	Actions européennes	
EASY PACK AUDACE MONDE	Actions internationales	
ES SOLIDAIRE	Actions France solidaire	
Total (100% obligatoire)		

Avvertissements : Le total annuel de mes versements PEE+PERCOi ne doit pas excéder 25% de ma rémunération brute annuelle.

Les sommes placées sur le PERCOi sont bloquées jusqu'à la retraite. Les possibilités de débloqué anticipés sont disponibles sur www.epargne-salariale.com ou sur simple demande auprès de GERER.

Je reconnais avoir pris connaissance des caractéristiques des Fonds auxquels je souscris, telles qu'elles sont décrites dans les documents d'information. Les documents d'information sur les formules de placements sont disponibles sur www.epargne-salariale.com ou sur demande auprès de votre employeur ou de GERER. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

(1) – CSG-CRDS : à déclarer et à régler à l'URSSAF directement par l'employeur

- * Taxes salariés et anciens salariés (prélevées sur l'abondement brut) : CSG 7.50% de 97% de l'abondement brut. CRDS 0.50% de 97% de l'abondement brut. (calculées en sus) FRR 8.20% au delà de 2300€.
- * Taxes travailleurs non salariés (calculées en sus) : CSG 7.50% de 100% de l'abondement brut. CRDS 0.50% de 100% de l'abondement brut. (calculées en sus) FRR 8.20% au delà de 2300€.

Date (obligatoire): Signature de l'adhérent	Visa MO	Visa BO
--	---------	---------